



CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Prangins, le 12 mai 2023
Aux membres du Conseil communal

Mesdames, Messieurs,

Selon l'art. 52 du nouveau Règlement du Conseil communal, lequel prévoit que chaque membre du Conseil a le droit d'adresser par écrit ses observations à toute commission chargée d'un rapport sur un préavis municipal, je vous communique ci-après la composition de la commission.

Pour le surplus, conformément à l'art. 46 du nouveau Règlement du conseil communal, la commission désigne elle-même son Président. L'art. 49 précise que le premier membre de cette dernière est en principe le **rapporteur**.

**Préavis municipal No. 42/2023 - Demande de crédit de CHF 360'000.- TTC
pour la rénovation des vestiaires du FC Prangins Sport situés au sous-sol du
bâtiment des Abériaux**

Membres : **Mme Ursula André (1^{er} Membre) – Alliance libérale de Prangins**
Mme Liliane Gavillet – Alliance libérale de Prangins
M. Jean-Emmanuel Pegada – Entente pranginoise
M. Christian Baumgartner – Entente pranginoise
M. Pawel Grabarz – Alternative pranginoise

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, à mes cordiales salutations.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Dominique Rogers